



*Vers une meilleure résilience
pour nos collectivités*

GUIDE DE RÉSERVATION INFRAEXPO



CENTRE DE CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE

4-5 DÉCEMBRE 2023

ORGANISATION

Organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

Organisme sans but lucratif fondé en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) est un réseau d'expertise et de référence unique qui se consacre exclusivement à la pérennité des infrastructures municipales.

La mission du CERIU est de mettre en œuvre toute action de transfert de connaissance et de recherche appliquée pouvant favoriser le développement du savoir-faire, des techniques, des normes et des politiques supportant la gestion durable et économique des infrastructures et de la compétitivité des entreprises qui oeuvrent dans le secteur.

Pour en savoir plus, visitez :
www.ceriu.qc.ca



**LA FORCE
DU PARTENARIAT**

THÉMATIQUE

Vers une meilleure résilience pour nos collectivités

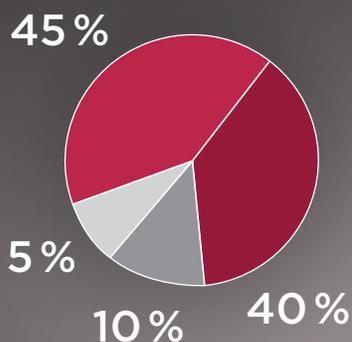
Améliorer la résilience des infrastructures est un défi important pour les collectivités.

De plus en plus, les municipalités font face à plusieurs changements tant économiques, démographiques, qu'environnementaux et climatiques. L'adaptation aux différents changements comporte de nombreux enjeux. Les acteurs du milieu doivent intégrer la résilience dans leurs pratiques de gestion afin d'affronter ces changements et de continuer à offrir des services de qualité aux citoyens.

Les villes développent des processus de planification ainsi que diverses solutions pour éviter les interruptions de service. Il devient important voire essentiel de planifier une stratégie d'adaptation qui réponde adéquatement aux besoins actuels et futurs des collectivités.

DES PARTICIPANTS DE PLUSIEURS DOMAINES SONT PRÉSENTS!

PROFIL DES PARTICIPANTS 2022



EN BREF: 94 CONFÉRENCIERS / 55 EXPOSANTS / 12 SESSIONS SUR 2 JOURS.
Notre congrès INFRA 2022, en mode hybride pour une première année, a connu un autre grand succès!

1008 PARTICIPANTS (présentiel + virtuel), répartis comme suit:
Municipalités: 45 % / Entreprises: 40 % / Ministères et associations: 10 % / Institutions d'enseignement: 5 %. — Une programmation sur deux jours, en trois sessions parallèles, proposait une soixantaine de conférences présentées par près d'une centaine de conférenciers de haut calibre, provenant du Québec, du Canada et de l'international.

2 JOURS

55 EXPOSANTS

12 SESSIONS

94 CONFÉRENCIERS

1008 PARTICIPANTS



INFRAEXPO 2023

ÊTRE EXPOSANT C'EST...

- **3 HEURES PAR JOUR :**
exclusivement réservées à la visite du salon des exposants.
- **1 COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE :**
le lundi 4 décembre 2023.
- **CONCOURS DES EXPOSANTS :**
des prix seront décernés par tirage aux participants.
- **POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE CONFÉRENCE** dans le cadre d'une session de conférences (sur dépôt et acceptation de proposition de la conférence).
» *Seulement 5 disponibles!*
- **DIFFUSION D'UNE PUBLICITÉ DE 30 SECONDES**, sans son, en format MP4 en rotation avec d'autres messages dans la salle d'exposition (fournie par l'exposant).

| **MONTAGE :** dimanche 3 déc. de midi à 18h. |
| **DÉMONTAGE :** mardi 5 déc. à partir de 16h. |

SERVICES ET AVANTAGES —

- **2 INSCRIPTIONS COMPLÈTES PAR EXPOSANT**
- **ACCÈS ILLIMITÉ À INTERNET WIFI**
- **UN ESPACE AMÉNAGÉ DE 10 X 10 PI**
(avec tentures de fond et latérales)
- **ALIMENTATION ÉLECTRIQUE :**
120v, 15A et une prise double
- **TABLE DRAPÉE, DEUX CHAISES ET UNE CORBEILLE**



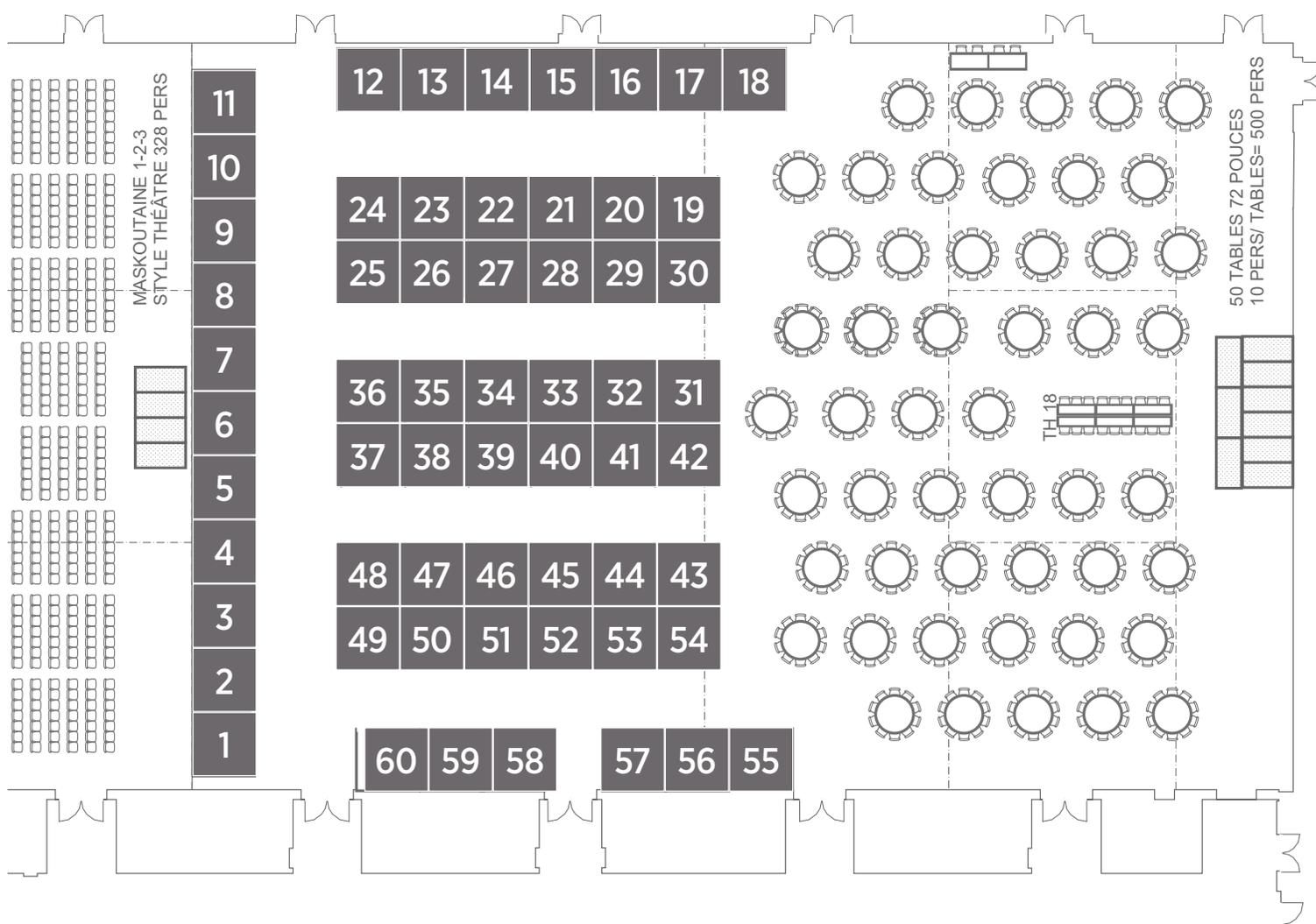
FRAIS

NON MEMBRE
3900 \$ + taxes

MEMBRE
3200 \$ + taxes

PLAN D'INFRAEXPO

| CENTRE DE CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE |



Consultez le plan sur le site web du CERIU pour valider les espaces libres >

RÉSERVATION DE KIOSQUE

CHOIX DE VOTRE EMPLACEMENT

PREMIER CHOIX
Numéro de kiosque*

#1

DEUXIÈME CHOIX
Numéro de kiosque*

#2

ÉQUIPEMENT

UNE TABLE

OUI

NON

NOMBRE DE CHAISES

0

1

2

*voir le plan en page 6

PERSONNE-RESSOURCE

NOM

PRÉNOM

TITRE

ORGANISATION

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

SERVICE DE FACTURATION

ADRESSE (numéro et nom de rue)

VILLE

PROVINCE

PAYS

TÉLÉPHONE / # POSTE

CODE POSTAL

TÉLÉCOPIEUR

TARIFS

MEMBRE

3200 \$ + taxes

NON MEMBRE

3900 \$ + taxes

MODES DE PAIEMENT

**PAYABLE 30 JOURS APRÈS RÉCEPTION
DU FORMULAIRE**

CHÈQUE à l'ordre du Centre d'expertise et de
recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

FACTURE

(paiement sur réception de la facture, net 30 jours)

CARTE DE CRÉDIT

VISA

 **mastercard**

DÉTENTEUR

NUMÉRO

EXPIRATION

CCV

*J'accepte la politique de paiement et d'annulation
ainsi que de payer les frais associés à l'entente
de partenariat dont l'item et le montant sont dûment
identifiés à la page de réservation de kiosque.*

POLITIQUE DE PAIEMENT ET ANNULATION

LE PRÉSENT FORMULAIRE FAIT OFFICE DE CONTRAT ET LIE LES DEUX PARTIES.

Le CERIU se réserve le droit de modifier un emplacement de kiosque lorsque les circonstances l'exigent, toute modification sera sujette à discussion.

L'exposant ne peut céder à un tiers aucun de ses droits dans le présent contrat, incluant, sans limitation, ceux relatifs à l'espace d'exposition et aux laissez-passer, sans le consentement écrit préalable du CERIU.

Aucune réservation ne sera validée si le dépôt monétaire de l'espace n'a pas été réglé dans un délai de 30 jours à partir de la réception du formulaire par le CERIU.

L'exposant s'engage à se conformer aux dates d'échéances prescrites.

Tous les biens utilisés ou exposés sont au risque de l'exposant, et le CERIU n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de vol, de feu, d'accidents ou d'autres événements, quels qu'ils soient, ni en cas de blessures corporelles ou de dommages à des biens ou à des personnes causées par les activités de l'exposant.

L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie minimale de deux millions de dollars (2000000\$) et fournir un préavis de trente (30) jours au CERIU en cas de changement important apporté à celle-ci.

L'exposant s'engage à ce que le CERIU n'assume aucune responsabilité en cas de blessure, perte ou tout dommages aux personnes, aux biens, aux équipements ou aux décorations provoqués par un accident, une perte ou toute autre cause pendant les activités de montage ou le démontage.

L'exposant consent à ce que le présent contrat puisse s'annuler sans préjudice ni mise en demeure de part et d'autre des deux parties pour toute raison de force majeure, tempêtes ou cas fortuit tels la mort, la maladie grave, un accident de transport, une émeute, une guerre, une grève, une épidémie, la destruction par incendie ou autrement en tout ou en partie ainsi que tout empêchement de même nature.

L'exposant a pris connaissance qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), il est interdit par tout employé municipal d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité (art. 16.1, LEDMM).

CONDITIONS D'ANNULATION :

Des frais sont exigibles advenant une annulation de réservation de kiosque, et ce, selon le calcul suivant:

- 20 % des frais si annulation 60 jours ouvrables ou plus avant l'événement ;
- 40 % des frais si annulation 40 jours ouvrables avant l'événement ;
- 60 % des frais si annulation 30 jours ouvrables avant l'événement ;
- 100 % des frais si annulation 20 jours ouvrables ou moins avant l'événement (incluant le cas où le participant ne se présente pas à l'événement).

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À **MIKAELLE LOLLICHON**
» mikaelle.lollichon@ceriu.qc.ca